

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	ARTS, LETTRES, LANGUES					M2
Mention :	INFORMATION, COMMUNICATION, CULTURE					
Spécialité :	Professionnelle : Stratégies de Communication Internationale					
Volume horaire étudiant :	222h00	40h00	h	h	3 mois	262h00
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
<p>Jean-Jacques BOUTAUD Faculté des Lettres, Bureau 170 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.57.70 jean-jacques.boutaud@u-bourgogne.fr</p>	<p>Valérie CHAPOTOT Faculté des Lettres, Bureau 166A 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.56.74 valerie.chapotot@u-bourgogne.fr</p> <p>Karine DUTHU Faculté des Lettres, Bureau 166B 2 boulevard Gabriel, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.56.11 karine.duthu@u-bourgogne.fr</p>
Composante de rattachement : U.F.R. Langues et Communication	

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs de la formation

- acquérir une pensée stratégique,
- donner du sens aux situations et aux actions,
- maîtriser les méthodes et les outils de la communication,
- développer des compétences à l'international en communication interculturelle,
- travailler en équipe et gérer un projet collectif,
- bâtir un plan de communication et être opérationnel.

Débouchés

- entreprise privée, publique, organisations,
- agence de communication (corporate, publicité, événementiel)
- organisations culturelles, humanitaires et touristiques,
- instituts d'études.

Modalités d'admission

Sélection sur dossier de candidature * (à rendre début juin) et entretien éventuel (fin juin).

Pré-requis :

- Avoir validé un M1 ou une maîtrise ou 60 Crédits post Licence,
- témoigner d'une fréquentation au moins occasionnelle, bénévole ou professionnelle, des milieux de la communication et de la culture,
- maîtriser au moins deux langues étrangères (**anglais obligatoire**, puis en 2^{ème} langue, allemand, espagnol ou italien).

La spécialité MASCI est également accessible en 2^{ème} année, au titre de la formation continue. Prendre contact avec le SUFCOB (03 80 39 51 93).

* téléchargeable sur le site www.u-bourgogne.fr

Bourses

Les bourses de deuxième année de master sont attribuées sur critères universitaires par classement des professeurs responsables de chaque diplôme. Les demandes doivent être effectuées par internet entre le 15 janvier et le 30 avril de l'année universitaire précédant l'année au titre de laquelle l'inscription en M2 est sollicitée. A partir de la mi-septembre, les étudiants doivent également retirer un dossier auprès du service des bourses de la Faculté des Lettres, bureau 166A, tél. : 03.80.39.56.08. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de ce même service.

Organisation et descriptif des études

SEMESTRES 3 & 4

Intitulé et nature des UE	Volume Horaire			Total horaire	ECTS	Type Examen *			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total Coef.
U.E. M31 Langues									
Langue 1 (Anglais)	27h					1			
Langue 2 (Espagnol, Allemand)	15h					1			
Total UE M31	42h			42h	6	1			1
U.E. M32									
Communication interculturelle et internationale	30h			30h	6	1			1
U.E. M33									
Stratégies de message	50h			50h	9		1,5		1,5

Intitulé et nature des UE	Volume Horaire			Total horaire	ECTS	Type Examen *			
	CM	TD	TP			Coef. CC	Coef. CT	Coef. EP	Total Coef.
U.E. M 34									
Outils et méthodes stratégiques	30h			30h	6	1			1
U.E. M 35									
Plan de communication	70h			70h	15		2,5		2,5
U.E. M41									
Mémoire de recherche appliquée		20h		20h	12		2		2
U.E. M42									
Mission professionnelle : études Junior Agence et stage de communication **		20h		20h	6		1		1
Total	222h	40h		262h	60				10

* CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

** 3 mois minimum en France, à l'étranger ou dans une université partenaire.

Modalités de contrôle des connaissances

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004.

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Sessions d'examen

Une session en juin, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Compensation : L'année est validé si la moyenne générale des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.

Capitalisation : Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.